

Image not found or type unknown



Heritage pour une nièce adoptée

Par **gigi**, le **07/09/2009** à **10:56**

Bonjour,
Nous avons adopté une nièce après la mort de sa maman , avec l'accord de son papa.
Nous avons opté pour " L'ADOPTION SIMPLE" pouvez vous nous dire, ces droits, lorsque nous seront décédés, sachant que nous avons d'autre neveux et nièces.
Nos biens seront ils partagés entre tous nos neveux et nièces où reviendront ils uniquement à cette nièce que nous considérons comme notre fille.
Quelle procédure pouvons nous engagée pour remédier à ce problème afin qu'elle n'ai aucun soucis après notre mort.
. merci par avance